Enza zaden Maroc, SARL. Termes et conditions générales de vente

Clause 1 - Définitions

- désigne la personne physique ou juridique qui conclut un contrat d'achat de Produits avec Enza Zaden
- Enza Zaden désigne Enza Zaden Maroc SARL, dont le siège est situé à Tiguemmi, immeuble 19,
- n° 9, Avenue des FAR, 80005, Agadir, Maroc.

 3. Ci-après, Enza Zaden et l'Acheteur sont désignés conjointement comme étant les Parties et
- individuellement comme étant une Partie « Incoterms » désigne les Incoterms publiés par la Chambre internationale de commerce de Paris
- « Incotemns » désigne les Incoterms publiés par la Chambre internationale de commerce de Paris (CIC) et actuellement en vigueur.
 « Droits de propriété intellectuelle » désigne tous les droits de propriété intellectuelle actuels et futurs, notamment, entre autres, les droits des selectionneurs de semences, les droits sur les modèles d'utilité, les droits de brevet, les droits de conception, les copyrights, les secrets commerciaux, les marques et les marques de service et/ou tout autre droit, dans le monde entier.
 « Naktuinbouw » désigne le Service hollandais d'inspection de Horticulture, dont le siège est sinté à Sotaweg 2.7, Postbus 40, 2370 AA Rochfarendsveen, Pays-Bas.
 « Confirmation de commande » désigne la confirmation écrite de l'acceptation d'un Bon de commande par Enza Zaden, au moyen d'une lettre, d'un e-mail ou d'un bordereau d'expédition.
 « Offre » désigne les conditions particulières applicables à une vente spécifique proposée par Enza Zaden à l'Acheteur.

- Zaden à l'Acheteur.

 9. «Matério légétal » désigne toutes les plantes et les cultures produites ou cultivées à partir des Produits et destinées à la consommation humaine (et animale).

 10. «Produits » désigne les semences et le matériel de plantation fourni par Enza Zaden à l'Acheteur.

 11. «Traitement «désigne le traitement du Produit, y compris, mais non limité à, le traitement vissant à améliorer la semabilité, la germination, la qualité de la plante et la prévention des organismes misibles et/ou des maladicés.
- « Liste de prix » désigne l'ensemble des prix de vente des Produits publiés et distribués par Enza
- « Bon de commande » désigne un ordre d'achat de Produits émis par l'Acheteur. 14. «Terminologie relative à la résistance » désigne l'information et la terminologie fournies dans
- Annexe » désigne l'annexe au Contrat et aux présentes Conditions générales de vente.
- 16. «Caractéristiques du produit » désigne les informations publiées sur les sites et les pages Internet

Clause 2 - Applicabilité des présentes Conditions générales 17. Les présentes Conditions némérales de la condition de la condi

- Les présentes Conditions générales de vente, annexe incluse, s'appliquent à et font partie intégrante de toutes les Confirmations de commande et de toutes les Offres d'Enza Zaden à l'Acheteur concernant les Produits et sont désignées ci-après, conjointement à la Confirmation de commande et à l'Offre, comme étant le «Contrat », sauf disposition expresse contraire énoncée dans le Contrat ».
- Contrat. L'applicabilité des conditions générales (d'achat) de l'Acheteur est par les présentes explicit
- exchies.

 19. Enza Zaden se réserve, à son entière discrétion, le droit de modifier les présentes Conditions générales de vente. La nouvelle version des Conditions générales de vente est applicable et régit le ou les achats à compter de la date à laquelle Enza Zaden a communiqué cette nouvelle version à l'Acheteur, sans préglièce de ceque les ventes déjà concluse les soient conformément à la version antérieure des dites Conditions générales de vente.

 20. Toute disposition des présentes Conditions générales de vente déclarée nulle et non avenue ou non valide par décision définitive d'un tribunal ou un arrêté administratif et dont le délai d'interjection de présente de la description de présente de la description de la description de présente de la description de la description de présente de la description description description description de la description de la description de la description description description description de la description desc
- d'appel est dépassé sera remplacée par une disposition s'approchant le plus possible du but et de intention de la disposition non valable. La non-validité d'une des dispositions n'affecte pas les utres dispositions convenues par les Parties.
- 21. Les tiers qui ne sont pas partie au Contrat ne sont pas habilités à en appliquer les termes et

- Clause 3 Bon de commande et Confirmation de commande

 1. Enza Zaden accepte de vendre des Produits à l'Acheteur aux tarifs définis dans la Liste de prix d'Enza Zaden ou tel que déterminés dans une Offre.

- Enza Zaden accepte de vendre des Produits à l'Acheteur aux tarifs définis dans la Liste de prix d'Eraz Zaden ou tel que déterminés dans une Offre.
 Les Offres présentées par Enza Zaden sont non contraignantes et ou tune durée de validité de cinq jours ouvrables, ou autre durée de validité indiquée par Enza Zaden.
 Le Contrat conclu entre Enza Zaden et l'Acheteur entre en vigueur à la date de Confirmation de la commande ou à la date de l'acceptation de 10 frier. Par conséguent, aucun droit ni obligation entre les Parties ne prend naissance tant que la Confirmation de la commande n'a pas été envoyée ou que l'Offre n'a pas été acceptée.
 Tous les Bons de commande sont assujettis aux réserves usuelles liées à la récolte et au traitement. Dans les cas justifiant les réserves susufies, Enza Zaden ne sera pas obligé de livrer mais fera de son mieux pour fournir des quantiés au prorata et/ou des options comparables, sans que l'Acheteur n'ait droit à aucun dédommagement à tire de dommages et intérêts ou de coûts.
 Enza Zaden doit faire tous les efforts nisonambles pour exécuter le Bon de Commande. Cependant, Enza Zaden est en doit, nonobstant le Contrat conclu avec l'Acheteur, de s'écarter des éléments stipulés dans le Bon de commande adressé par l'Acheteur a moins enc equi conceme la taille, le conditionnement, la quantité ou le poids.
 Lorsqu'll passe une Commande, l'Acheteur doit préciser quelles informations, caractéristiques et documents sont requis en vertu des règles et des réglementations du pays destinatire. L'Acheteur doit informer Enza Zaden de toutes les formalités qui doivent être rempiles pour permettre l'importation. L'Acheteur d'out périens pour l'importation ou les factures l'acheteur d'out préciser quelles informations concernant les certificats requis, les conditions phytosamitiers, les documents pour l'importation ou les factures les responsable de toute responsabilité pour retard ou non-traitement d'un Bon de Commande d'ut le s

- Tous les prix énoncés par Enza Zaden dans sa Liste de prix et/ou une Offre sont libellés en MAD, Tous ses prix chonces par Enziz Zauen uans sa Liste de prix evolu une Onre sont indeues en NAD, hors charges et frais annexes, nordamment les frais de manutenion, de transport et d'assurance, les frais de certificats (qualité), la taxe sur la valeur ajoutée et les charges qu'Enza Zaden se réserve le droit de facturer à l'Alcheure si applicables.

 Tous les prix énoncés dans la Liste de prix sont sujets à ajustement de la part d'Enza Zaden. Enza Zaden se réserve le droit de changer les prix de manière unilatérale. Tous les nouveaux prix seront communiqués par Enza Zaden à l'Acheteur et se substitueront aux prix offerts et/ou listés souveaux prix exports.
- Communiques par Livia Lance. I victoria de apparavant.

 3. Pour les variétés de semences végétales spéciales, vendues et achetées selon des conditis spécifiques, un tarif supplémentaire par mêtre carré ou autre unité quantitative pourra é facturé et inclus dans le Contrat. Ce tarif supplémentaire sera valable pour une seule producti commerciale ou culture du Matériel végétal, sauf disposition contraire convenue entre les Parties

Clause 5 - Annulation

Si l'Acheteur annule un Bon de commande après avoir conclu un Contrat, il sera redevable d'un
minimum de 10 % du prix qu'Enza Zaden lui aurait facturé à la livraison, sans limitation du droit
d'Enza Zaden à réclamer la compensation intégrale des dommages subis et des coûts encourus.

- s'efforcera d'expédier les Produits achetés par l'Acheteur conformément à la date d'expédition indiquée dans la Confirmation de la commande ou dans l'acceptation de l'Offre
- La date d'expédition convenue par les Parties est seulement indicative et ne doit pas être considérée comme une garantie. En cas de retard ou de non-expédition, l'Acheteur doit en informer Enza
- comme une garantie. En cas de retard ou de non-expédition, l'Acheteur doit en informer Enza Zaden par écrit et accorder comme étant son seul et unique necours un délai supplémentaire raisonnable à Enza Zaden pour qu'il expédie les Produits. Enza Zaden décline toute responsabilité pour dommages, pénalités, pertes, blessures ou frais dus à un retard ou à la non-expédition et/ou non-livraison et l'Acheteur n'est pas autoris à résilier le Courtat.

 3. Enza Zaden expédiera les Produits « Port payé jusqu'à » (CPT, incoterms) la destination convenue. Par les présentes, l'Acheteur autorise Enza Zaden à sélectionner le transporteur et à lui facturer le coût du transport. Le risque de petre ou d'endommagement des Produits ainsi que tout coût supplémentaire encourui à cause dévénements se produisant après le moment où les Produits ont été remis au transporteur est transféré d'Enza Zaden à l'Acheteur d'ès que les Produits sont placés sous la garde du transporteur.

 4. En cas de livraisons partielles, Enza Zaden facturera chaque livraison séparément.

- Clause 7 Paiement

 1. Le paiement est exigible par virement en euros sur le compte bancaire spécifié par Enza Zaden dans les trente (30) jours qui suivent la date de la facture. Toute autre modalité de paiement doit être convenue entre les Paries dans le Contrat.

 2. Il est interdit à l'Acheteur de suspendre le paiement et d'appliquer des déductions ou des
- compensations.

 3. L'Acheteur qui ne respecte pas une échéance de paiement en temps utile sera automatiquement déclaré en défaut sans qu'une notification ne soit nécessaire.

 4. Si le paiement est échelonné, l'Acheteur sera déclaré en défaut sans nécessité de notification en cas
- de retard de paiement d'une échéance et les échéances restantes seront exigibles sur-le-champ
- de retard de paiement d'une échéance et les échéances restantes seront exigibles sur-le-champ.

 5. Un taux d'inété de un pour cent par mois civil sera appliqué aux comptes en souffrance, sans toutefois pouvoir dépasser le taux annuel de référence en vigueur. Enza Zaden se réserve le droit de modifier les taux d'intétét aprèse en avoir informé l'Acheteur en temps voulu.

 6. Enza Zaden est en droit de procéder à un recouvrement extrajudiciaire des montants dus sans notification préalable. L'Acheteur devra payer tous les frais de recouvrement extrajudiciaire, qui sélèveront à au moins 15 % de la somme exigible en souffrance, avec un minimum 250 euros hors
- Les paiements effectués par l'Acheteur doivent d'abord servir à réduire les frais extrajudiciaires de
- reconvenient dus à ce stable, misuite les intérêts en souffrance et finalement les factures en reconvenient dus à ce stable, misuite les intérêts en souffrance par ordre chronologique en commençant par la plus anciente.

 8. Enza Zaden se réserve le droit d'interronpre l'exécution d'un Contrat conclu avec l'Acheteur, y compris, entre autres, de geler toutes les livraisons jusqu'ac que toutes les sommes en souffrance dues par l'Acheteur à Enza Zaden aient été réglées.

- L'Acheteur doit inspecter les Produits à la livraison ou dès que possible après celle-ci. L'Acheteur doit déterminer, conformément au Contrat, si
 - les articles corrects ont été livrés ;
- les articles livrés satisfont à toutes les exigences de qualité expressément convenues par écrit
- · les articles livrés satisfont à toutes les exigences de qualité expressément convenues par écrit entre les Parties.

 L'Acheteur doit notifier par écrit à Enza Zaden, dans les cinq jours ouvrables qui suivent la livraison, tout d'édat ou déficience visible. En case défaut not visible, la notification écrite doit être communiquée dans les cinq jours ouvrables qui suivent la découverte du défaut.

 La notification écrite doit content les informations relatives à l'evroi (numéro de lot des semences, bordereau d'expédition et détails de la facture), le motif de la réclamation ainsi que des preuves à lappai (photos, déchartion deverper, etc.), de telle manière qu'Enzo (imméro de lot des semences, bordereau d'expédition et détails de la facture), le motif de la réclamation ainsi que des preuves à lappai (photos, déchartion devegétal. Enza Zaden ou un expert tiers puisse vérifier le fondement de la réclamation. L'Acheteur doit tenir un registre dutilisation et de statut des Produits et ou du Matérie levégétal Enza Zaden es en droit d'inspecter, de tester ou d'effectuer une vérification quelconque des Produits et/ou du Matériel végétal concemé, opération à laquelle l'Acheteur on pourre a nacun cas retourner les Produits, sunf autorisation écrite d'Enza Zaden.

 L'Acheteur ne pourra en aucun cas retourner les Produits, sunf autorisation écrite d'Enza Zaden.

 Si Enza Zaden en reçoit pas la notification écrite d'une réclamation dans les délais prescrits. J'Acheteur sera réputé avoir accepté les Produits. L'Acheteur est réputé renoncer à toutes les réclamations pour dommages ou pertes qui ne sont pas effectuées par écrit dans les délais prescrits et il assume et accepte expressément toute la responsabilité de les dommages ou perte.

 Si les Parties sont incapables de résonde un litige concernant la qualité des Produits étou du Matériel végétal, chaque Partie pourra demander à Natunibouw d'effectuer une inspection, la Partie étant avérée avoir tort d'evant alors payer le coût de l'inspection. D'inspection doit être effectuée

- onformément à la clause 17.
- Le seul recours de l'Acheteur et la seule responsabilité d'Enza Zaden en vertu de la présente clause 8 sont énoncés à la clause 12 ci-dessous

Clause 9 - Réservation de propriété

- Clause 9 Réservation de propriété

 Enza Zaden conserve la propriété des Produits jusqu'à ce que l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations envers Enza Zaden, notamment, entre autres, le paiement des factures, des intérêts contractuels et des frais extrajudiciaires de recouvrement.

 L'Acheteur peut utiliser les Produits livrés par Enza Zaden dans l'exercice ordinaire de ses activités mais ne peut les donner en gage to donner en gage le Matériel végétal à des tiers ni les utiliser comme garantie pour des réclamations saus l'autorisation écrite préclable d'Enza Zaden.

 Si la législation du pays de livraison des Produits prévoit des possibilités supplémentaires de conservation de la propriété des autres que celles contenues dans la présente clause, de telles possibilités seront réputées avoir été convenues entre les Parties puisque l'Acheteur saura, conformément aux présentes Conditions générales de vente, que la conservation de la propriété des Produits et/ou du Matériel végétal par Enza Zaden est une condition préclable à la conclusion d'un Contrat avec l'Acheteur.

 L'Acheteur doit, à la première demande d'Enza Zaden, donner en gage à Enza Zaden tous les Produits et/ou le Matériel végétal ainsi que tous les produits qu'il en aura tirés ou constituer une autre garantie à la satisfaction d'Enza Zaden.

Clause 10 - Force maieure

- En cas de force majeure et sans nécessité d'une intervention judiciaire, Enza Zaden peut interrompre, partiellement ou en totalité, l'exécution du Contrat ou, si l'événement de force majeure persiste, le résilier en tout ou partie. Enza Zaden ne saurait en aucun cas être redevable d'un dédommagement, que l'Acheteur ne saurait lui exiger, concernant une telle suspension
- réstilation.

 La force majeure fait référence à toute situation qui ne peut pas être raisonnablement prévue et/ou influencée par Enza Zaden et en conséquence de quoi la livraison de tous ou de l'un des Produits n'est pas raisonnablement possible ou ne peut être raisonnablement requise. La force majeure inclut, mais n'est pas limitée à, la guerre, les risques de guerre, les émeutes, inondations, dégâts des inclut, mais n'est pas limité à l. a guerre, les risques de guerre, les émeutes, inondations, dégâts des eaux, incendie, difficultés de transport, complications techniques mattendues, pannes, grèves chez Enza Zaden ou chez un tiers engagé par Enza Zaden, blocus, interdictions d'importations ou d'exportations, saisie totale ou partielle ou réquisition des stocks chez Enza Zaden, fune de ses filiales ou l'un de ses fournisseurs par les autorités civiles ou militaires, insuffisance de capacité de transport, non-livraison ou livraison tradives par des fournisseurs d'Enza Zaden, pames de machines, destruction et autres arrêts dans les sociétés d'Enza Zaden. J'une de ses filiales ou l'un de ses fournisseurs, ainsi que pénurie par suite de quoi a livraison de tout ou de l'un des Produits n'est pas raisonnablement possible ou ne peut pas être raisonnablement requise.

 La force majeure désigne également toute circonstance justifiant de s'en remettre aux réserves usuelles dans l'industrie des semences concernant la récolte et le traitement. De telles circonstances autorisent Enza Zaden a livrer à l'Acheteur un protata du volume de la commande, sans préjudice de tout autre droit dont bénéficie Enza Zaden en vertu de la présente clause.

Clause 11 - Utilisation (licence) des Produits et informations sur les Produits

- tause 11 Utilisation (licence) des Produits et informations sur les Produits
 Enza Zaden concède à l'Anchetur une licence d'utilisation des Produits non exclusive, non
 transférable et limitée à la durée du Contrat, aux seules fins d'une production ou d'une culture
 commerciale unique et de la vente de Marfeit el végétal.
 L'Acheteur ne doit pas utiliser ni causer ou autoriser l'utilisation des Produits ou du Matériel
 végétal afin d'effectuer des travaux de recherche, d'amélioration génétique, d'analyse moléculaire
 ou génétique, de culture, de (re)production de semence, de propagation et/ou de multiplication, ni
 dans aucun autre but que la production ou la culture commerciale de Matériel végétal
 conformément à la présente clause.
 Suff avec l'autorisation écrite tredable d'Enza Zaden et assuiratie à une conditives il aux insuraties.
- Sauf avec l'autorisation écrite préalable d'Enza Zaden et assujettie à ses conditions, il est interdit à STACheteur de fosumir un Productia un tiers ou a une entité à des fins de production ou de culture, ainsi que de distribuen grandit rancier de l'entre de
- nantir et offrir comme garantie tout Produit à et/ou pour le compte de toute personne ou enuie (juridique).

 4. Si l'Acheteur, après avoir reçu l'autorisation écrite d'Enza Zaden, vend ou transfère des Produits à un tiers, il doit expressément imposer les obligations de la clause 11, paragraphes 1, 2 et 3 à ce tiers et prévoir dans le contrat avec un tel tiers que ces clauses sont également incluses en faveur d'Enza Zaden, qui pourra s'appuyer sur elles lors des poursuites judiciaires en cas de violation des présentes par le tiers.

 5. L'Acheteur ne peut pas engager de sous-traitants pour exécuter ses droits et obligations énoncés dans les présentes Conditions générales de vente sans l'autorisation écrite préalable d'Enza Zaden. Une telle autorisation sera normalement accordée par Enza Zaden sur demande écrite de l'Acheteur pour la culture du Mafériel végétal par un tiers au seul benéfice de l'Acheteur, sous réserve des conditions qu'Enza Zaden pourra exiger que l'Acheteur inclue dans son contrat avec un tel tiers.

 6. Toutes les illustrations, catalogues, documents et déclaration forunis par ou a nonn d'Enza Zaden concernant la qualité, composition, poids, mesure, traitement au sens le plus large, applications et propriétés des Produits son basés d'aussi près que possible sur les résultats des tests et sur l'expérience pratique d'Enza Zaden. Ils sont toutefois fournis sans garantie ni déclaration concernant la qualité.

 7. L'Acheteur reconnaît que toutes les informations fournies par Enza Zaden concernant la qualité.

- L'Active l'éclies que la viabilité, germination, pureté mécanique ou génétique, santé des semences) et les performances des Produits s'appliquent seulement aux tests effectués par Enza Zaden, à l'échantillon spécifique de semence utilisé et aux conditions spécifiques dans lesquelles les tests on été faits. L'Acheteur accepte que les informations ci-dessus ne constituent pas une garantie expresse ou implicite.
- expresse ou implicite.
 L'Acheteur reconnaît que les résultats obtenus par l'Acheteur avec les Produits dépendent de facteurs tels que lieu de culture, les conditions préalables à la culture et pendant celle-ci, notamment, entre autres, du stockage des Produits, du climat, du sol et des méthods de protection des cultures utilisées par l'Acheteur. Il incombe au seul Acheteur de déterminer l'adéquation des Produits et la convenance de les utiliser dans les différentes conditions et/ou pour les différents.
- fins voulues.

 Enza Zaden fournit des informations sur les Produits pour aider l'Acheteur et décline tot Enza Zaden fournit des informations sur les Produits pour aider l'Acheteur et décline toute responsabilité envers ce demire pour des résultats qui s'écatrenient de ces informations. Enza Zaden décline toute responsabilité concernant toute information fournie concernant les Résistances telles que définies à l'anneve I, les Résistances aux maladies indiquées par Produit et les Caractéristiques des Produits telles que publiées sur les sites et les pages Internet d'Enza Zaden. J. Toutes les garanties seront annulées et Enza Zaden décline toute responsabilité pour tout Produit qui a été rémballé, traité, conditionné et/ou manipulé de quelque manière que ce soit par l'Acheteur, ou par Enza Zaden ou un tiers à la demande de l'Acheteur. L'Acheteur reconnaît que les Produits fournis par Enza Zaden ne sont pas aptes à la consommation humaine ou animale.

- Clause 12 Responsabilité et indemnisation

 1. Enza Zaden décline toute responsabilité envers l'Acheteur (ou envers tout tiers concerné au titre du Contral) pour tous les dommages spéciaux, punitifs, indirects ou accessoires, notamment, mais non limité à, pour toute perte de bénéfices, rendement, notoriété, revenus, production, contrats ou
- opportunités. En tout état de cause et dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité d'Enza Zaden est limitée au montant (hors TVA) facturé concernant les Produits en question et peut, au choix d'Enza Zaden, être limitée au remplacement des Produits à un coût zéro ou à un montant égal au prix des
- Les réclamations potentielles pour responsabilité ou compensation ne seront plus admissibles après
- écoulement d'un délai de 12 mois éconsisante du compensation les actions pas admissions après écoulement d'un délai de 12 mois écompter de la livraison des Produits. Par les présentes, l'Acheteur comprend et accepte explicitement cette limitation de responsabilité d'Enza Zaden. L'Acheteur devra indemniser, dégager de toute responsabilité et défendre Enza Zaden et ses sociétés affiliées (actuelles et anciennes), ses administrateurs et ses employés contre toutes réclamations, actions, procédures et poursuites engagées par des tiers aimsi que contre toutes responsabilités, dommages, réglements, pénalités, amendes, coûts et finis (y compris, sans limitation, les honoraires raisonnables d'avocat) encourus par Enza Zaden découlant de ou liés à

une violation d'une condition du Contrat de la part de l'Acheteur, d'une utilisation ou d'une mauvaise utilisation des Produits et/ou de la faute, négligence ou intention volontaire de l'Acheteur.

Clause 13 - Droits de propriété intellectuelle

- L'Acheteur accepte et prend acte de ce que, dans le cadre de la licence d'utilisation de Produits concédée au paragraphe I de la clause II, le droit, l'intérêt et la propriété exclusifs de et sur tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Produits, le Maériel végétal ou toute mutation, variété les Droits de propriété intellectuelle sur les Produits, le Maériel végétal ou toute mutation, variété produits de l'acteur de l'acteur de l'acteur de l'acteur de la control de l'acteur de l'acteur de la control de l'acteur de la clause de l'acteur d (uniogajue) ouenus, notamment, entre autres, sur la génétique, les caractéristiques, les technologie et/ou toutes les caractéristiques (phénotypiques) du matériel ainsi que sur les marques Enza Zaden, sont à tout moment et restent entièrement acquis à Enza Zaden ou à une de ses sociétés affiliées.
- Enzia Zaden, sont a tout moment et restent entrement acquis a Enzia Zaden ou a une de ses sociétés affisiées.

 Si, et dans la mesure où l'Acheteur pourrait, en vertu de la législation applicable, établir un Droit de propriété intellectuelle sur les Produits, le Madriel végétal ou toute mutation, variété ou matériel (biologique) ainsi obtenu, notamment, entre autres, sur la génétique, les caractéristiques, la technologie et/ou toutes les caractéristiques (phénotypiques) du mafériel, l'Acheteur accepte dy renoncer et de transférer sans retard indu de tels Droits de propriété intellectuelle à Enza Zaden, qui accepte un tel transfért. Park présentes, l'Acheteur autorise Enza Zaden à enregister et à réaliser les formalités nécessaires à la mise en place d'un tel transfért en vertu de la législation applicable et, à la demande d'Enza Zaden, la ifournier son assistance pour procéder à toutes les formalités visant à enregistrer et mettre en place un tel transfért.

 L'Acheteur accepte den pea su utiliser et de ne pas déposer de marque, nom de marque, nom de société, nom de domaine, symboles ou désignation de variété qui soient identiques aux marques, noms de marques, noms de marques, noms de marques de marque aux marques, noms de marques, noms de marques, noms de marques aux marques, noms de marque aux marques, noms de marques aux marques, noms de marques et ou présentations d'Enza Zaden.

 Il est interdit à l'Acheteur d'utiliser les marques, noms de marque et/ou présentations d'Enza Zaden a une fin quelconque, suaf autorisation écrite d'Enza Zaden.

 Au cas où l'Acheteur trouverait, observerait ou découvirrait une variété dérivée, notamment, entre autres, toute mutation dans la production et la culture du Madrérie végétal, il devra inmédiatement

- autres, toute mutation dans la production et la culture du Matériel végétal, il devra immédiatemen le communiquer à Enza Zaden par lettre recommandée.
- le communiquer à Enza Zaden par lettre recommandee. Sur demande écrite d'Enza Zaden, l'Acheteur devra fournir sur-le-champ à Enza Zaden suffisamment de matériel provenant de la variété dérivée (par exemple, un mutant) pour que des ests soient effectués. En cas de variété dérivée (par exemple, un mutant), l'Acheteur doit solliciter l'autorisation
- En cas de variété derivee (par exempie, un mutant), l'Acneteur oon souncier rautorissation préalable d'Enza Zaden pour les opérations suivaintes relatives à des composants de la mutation ou à du matériel récolté à partir de la mutation : (a) production ou reproduction, (b) conditionnement à des fins de propagation, (c) Offre de vente, (d) vente ou autre commercialisation, (e) importation et/ou exportation ; (f) entreposage pour les fins mentionnées ci-dessus. Les nouvelles mutations dérivées des mutations sont également considérées comme des variétés dérivées des variétés (protégées) d'Enza Zaden et les paragraphes 5 à 7 de la présente clause 13 s'y montionner.
- appliquent.
 L'Acheteur accepte d'autoriser Enza Zaden à procéder à des inspections et lui offrira sa pleine coopération dans le but de vérifier toute violation possible des droits d'Enza Zaden ou du Contrat.
 L'Acheteur doit autoriser Enza Zaden ou toute personne ou société nommée par Enza Zaden à avoir un accès direct à ses installations, notamment, entre autres, à ses serres et à ses activités administratives et de culture. Le terme « activités » s'entend comme incluant les activités réalisées par des tiers pour le comptée de l'Acheteur.
 L'Acheteur est tenu de pleinement coopérer avec Enza Zaden pour défendre ses droits contre toute inferention
- 10 L'Acheteur

- Clause 14 Manquement au Contrat, suspension et résiliation du Contrat 1. Si une Partie manque à l'une de ses obligations énoncées dans le Contrat et qu'un tel manquement se poursuit pendant une durée de trente (30) jours après notification écrite à la Partie défaillante en précisant la teneur du manquement, l'autre Partie sera autorisée à interrompre toute exécution du Contrat ou à le résilier par lettre recommandée sans intervention des tribunaux, sans préjudice de
- Contrat ou à le résilier par lettre recommandée sans intervention des tribunaux, sans préjudice de tout autre droit lui étant octroyé dans le Contrat, notamment, entre autres, le droit à réclamer à l'Acheteur net dédomnagement pour tous les domnages et colts resiliant d'un tel manquement. Si l'Acheteur est mis en liquidation, déclare une faillite ou est déclaré en cessation de paiements, s'il cède de manière générale ses actifs au bénéfice de ses créanciers, s'il est placé sous administration judiciaire ou s'il est dissous, toutes ses obligations de paiement seront immédiatement exigibles et Enza Zaden sera autorisé à internompre toute exécution ultérieure du Contrat ou à résilier ce dernier par lettre recommandée à l'Acheteur lui accordant un délai de trente (30) jours pour remédier au défaut, sans préjudice des droits d'faza Zaden à réclamer à l'Acheteur un dédommagement pour tous les domnages et coîts résultants.
 Si l'un des événements mentionnés à la clause 142 se produit, l'Acheteur doit immédiatement en informer Enza Zaden. Par les présentes, l'Acheteur concède à Enza Zaden le droit et ou a l'obligation de signer, de déposer ou d'ernegistrer les documents et d'entreprendre les actions nécessaires pour accomplir, exécuter ou mêtre le Contrat en œuvre et, en particulier, pour garantir les obligations de paiement par préférence.

Clause 15 – Dispositions finales

- ause 15 Dispositions finales
 Les présentes Conditions générales de vente remplacent les versions antérieures de celles-ci et s'appliquent à tous les Contrats conclus à partir de leur date de publication sur le site Internet d'Enza Zaden, à l'afacres ew ww.enzuzaden.ma.
 L'Acheteur ne peut céder ses droits et obligations découlant du Contrat à des tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Enza Zaden.
 L'Acheteur accepte qu'Enza Zaden soit autorisé à céder à tout moment ses droits et obligations découlant du Contrat à des tiers.

- Le Contrat peut être modifié seulement au moven d'un document écrit signé par les deux Parties.

Clause 16 - Loi applicable

ause 16 - Loi appurcaine

aque Partie accepte inrévocablement que le présent Contrat et tout litige ou réclamation en
découlant ou en rapport avec celui-ci, son objet ou sa formation (y compris les litiges non
contractuels ou les réclamations) sont régis par et interprétés conformément au droit marocain.
L'applicabilité de la Convention de Vienne relative aux ventes est expressément exclue.

- Clause 17 Résolution des litiges

 1. En cas de litige quel qu'il soit découlant de ou lié aux Conditions générales de vente et/ou au Contrat, les Parties doivent, si le litige ne peut pas être résolu à l'amiable, suivre les procédures des règles de médiation de la CIC. Si le litige n'a pas été réglé selon lesdites règles dans les 45 jours qui suivent le dépôt d'une demande de médiation ou dans tout délai dont les Parties peuvent convenir par écrit, un tel litige sera finalment règlé selon les règles d'arbitrage de la Chambre internationale de commerce, par un ou plusieurs arbitres nommés conformément aux dites règles d'arbitrage.

 2. Le lieu de médiation et d'arbitrage sera Casablanca, au Marco.

 3. Enza Zaden a néamoins le droit d'assigner l'Archeteur à comparaître devant le tribunal compétent du district dans leguel se trouve le siège de ce demier.

 4. Si une procédure judiciaire subordonnée à la médiation de la CIC et/où à l'arbitrage de la CIC a lieu, les tribunaux marocains auront compétence exclusive pour régler tout litige ou réclamation ou problème issu de ou lié au Contrat ou à des procédures judiciaires connexes.

Annexe 1 - Résistano

- Terminologie et définitions
 « Immunité » signifie non sujet à une attaque ou une infection par des organismes nuisibles ou « Résistance » est la capacité d'une variété végétale à restreindre la croissance et le
- développement d'un organisme nuisible ou pathogène spécifique et/ou les dommages qu'il cause si on la compare à des variétés végétales sensibles dans des conditions environnementales et des conditions de pression d'organisme nuisible ou pathogène similaires. Les variétés résistantes peuvent montrer certains symptômes de maladie ou de dommages sous d'organismes nuisibles
- une forte pression d'organismes nuisibles ou pathogènes. Deux niveaux de résistance sont définis :

 1. Résistance élevée (RE): variétés végétales qui limitent fortement la croissance et le dévelopement de l'organisme nuisible ou pathogène spécifique dans des conditions normales de pression exercée par des organismes nuisibles ou pathogènes quand on les compare à des variétés sensibles. Ces variétés végétales peuvent, cependant, montrer certains symptômes ou des dommages si un organisme nuisible ou pathogène exerce une forte pression.
- Green pression.

 Résistance intermédiaire (RD): variétés végétales qui limitent la croissance et le développement de Torganisme nuisible ou pathogène spécifique mais qui peuvent montrer un plus grand nombre de symptômes ou de dommages comparés à des variétés hattement résistantes. Les variétés végétales à résistance intermédiaire montreront des symptômes ou des dommages moms graves que les variétés végétales sensibles quand elles poussent dans des conditions environnementales évoi aont soumises à la pression d'un organisme nuisible ou pathogène similaire.

 c. «Sensibilité» est l'incapacité d'une variété végétale à restreindre la croissance et le développement d'un organisme nuisible ou pathogène spécifique.

 Informations par variété
 Les résistances des variétés de nos cultures seront codifiées (voir la liste de codification à l'adresse www.enzazdem.ma), sauf indication contraire. Si une variété est résistante à plusieuro organismes.

Les restaunces ues varietes de nos tunines secont counteres (voir a fiste de codification à radiesse www.enzazude m.a.), sauff indication contraire. Si une variété est résistante à plusieurs organismes pathogènes, les codes de résistance individuelle seront séparés par le symbole n0 s. (f. ans le code de résistance d'une certaine variété, il est fait référence à certaines souches auxquelles la variété est résistante, cela signifie que la variété n'est pas résistante à d'autres souches

us meme patnogene Si, dans un occide de résistance, il n'est pas fait référence aux souches du pathogène auxquelles la variété est résistante, la résistance s'applique seulement à certains isolats qui ne sont pas davantage spécifiés et nous déclinons par les présentes toute garantie (implicite) selon laquelle la variété ne sera pas infercée par ledit pathogène.